



SAVEURS et TALENTS

LE RESTAURANT

- CONDITIONS GENERALES DE VENTE - s'appliquant aux groupes

Toute réservation indique l'adhésion à nos conditions générales de vente (CGV)

1. **GROUPE.** Est considérée comme groupe toute entité de plus de 8 personnes faisant l'objet d'une facturation unique (40 personnes minimum en soirée et le week-end, sauf accord spécifique).
2. **GARANTIE DE RÉSERVATION.** Toute réservation doit être confirmée par écrit (courriel ou courrier postal) au plus tôt et, sous réserve des engagements en cours de Saveurs et Talents, au plus tard une semaine avant la date du repas.
La confirmation de réservation doit être accompagnée du devis signé avec la mention « *bon pour accord et confirmation définitive* » (ou d'un bon de commande signé par l'ordonnateur et indiquant les coordonnées exactes de facturation) ainsi que des présentes conditions générales de vente datées et signées.
Sauf accord spécifique, toute confirmation de réservation doit être validée par le versement d'un acompte de 30% du montant TTC prévisionnel. Tout versement à titre d'acompte restera acquis en cas d'annulation de la part du client moins d'une semaine avant la prestation.
3. **GARANTIE DE COUVERTS ET ANNULATION.** En cas d'une annulation totale du fait du client intervenant moins de 3 jours (hors week-ends, jours fériés et de fermeture de l'établissement) avant la date prévue de la prestation, celle-ci sera facturée dans son intégralité. Le nombre de couverts doit être confirmé par écrit (courriel ou courrier postal) au plus tard 3 jours avant la date du repas (hors week-ends, jours fériés et de fermeture de l'établissement). Sauf accord spécifique, ce nombre sera retenu comme base minimum de facturation. En cas d'augmentation de ce nombre, Saveurs et Talents devra être prévenu au plus tôt et se réserve le droit d'accepter ou non ce changement.
4. **HORAIRE DES PRESTATIONS.** Pour garantir la qualité de nos prestations, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires définis dans le devis.
5. **INFORMATION DES CONVIVES.** A l'entrée de notre restaurant, un tableau informera vos convives du contenu de leur repas mais nous vous demandons de veiller à leur information préalable. Tout supplément à la formule vous sera facturé. Cette disposition s'applique aux clients consommant une formule "déjeuner-café" à l'exclusion des autres types de prestation.
6. **FORCE MAJEURE.** L'établissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas d'incident technique grave, destruction totale ou partielle de l'établissement, grève, inondation, etc. Dans ce cas, l'acompte de 30% sera restitué sans indemnité.
7. **CONDITIONS DE PAIEMENT.** Par chèque ou virement 30 jours au plus tard à réception de la facture.
8. **LITIGE.** En cas de litige, attribution de compétences est faite du Tribunal d'Orléans.

Date et signature du client valant acceptation